



Nom de la compétition : **Régate Adishatz**

Dates complètes : **11 novembre 2022**

Lieu : **Base des Étangs SAÏX 81710**

Autorité Organisatrice : **Voile-Handi-Valide**

Grade : **5A**

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE

La carte publicité délivrée par la FFV est obligatoire, de plus en application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux suivants :  
INQ rating > 1245  
MINIJI
- 3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur **licence FFVoile en cours de validité** portant le **cachet médical** et accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs
  - si nécessaire, la fiche de sur-classement dûment complétée
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une autorité nationale membre de l'ISAF.

### 3.3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à l'épreuve, tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Inscription commune avec la régata Avèm acabat : 40€  
Sont inclus : le pot d'accueil du vendredi soir et le repas du samedi soir de la régata « Avèm acabat ».

Fiche d'inscription et programme [ici](#)

## 5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : vendredi 11 novembre de 9h30 à 10h45

Mail pour renseignements et préinscriptions: timifa2@sfr.fr

5.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>classe</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>
11/ 11/ 2022	MINIJI	INQ	Courses à suivre

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 11h.

5.4. Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

5.5. Remise des résultats à 18h30 suivi du pot d'accueil de la régata « Avèm acabat »

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

L'Avis de Course, les Instructions de Course et les Annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## **7. LES PARCOURS**

Le parcours à effectuer sera de type construit.

## **8. CLASSEMENT**

Le nombre de courses devant être validées pour valider la régates est de : **1**

- a) Lorsque une à trois courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores.
- b) Lorsque quatre à sept courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores en retirant son plus mauvais score.
- c) Lorsque huit courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores en retirant ses deux plus mauvais scores.

## **9. COMMUNICATION RADIO**

Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## **10. PRIX**

Pour la régates « Adishatz », des lots seront distribués le dimanche à la remise des résultats de la régates « Avèm acabat ».

## **11. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **12. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Marie-France POTIER  
Tél : 06 17 83 64 06  
Mail : [timifa2@sfr.fr](mailto:timifa2@sfr.fr)